

**>Edito****Sommaire**

● **Actualités régionales**
Page 2

● **Parole d'adhérent**
Page 4

● **Dossier**
Page 5

● **Infos pratiques**
Page 9

● **Bonnes pratiques
environnementales**
Page 10

● **Echo de l'association**
Page 10

● **Bourse des déchets**
Page 11



Le développement durable nécessite une industrie performante, tant du point de vue économique que de la protection de notre environnement.

>Les élections présidentielles ont démontré, s'il en était encore besoin, que la protection de notre environnement est devenue un enjeu sociétal majeur. La création d'un grand Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables témoigne que le message a été bien reçu, et marque la volonté du gouvernement de veiller à l'équilibre entre écologie et économie.

Ce positionnement convient bien aux industriels. L'impact environnemental de nos activités est maintenant pris en compte de la conception des installations à leur démantèlement. Les risques induits par les procédés de production, les produits et les transports sont analysés et les moyens de prévention mis en œuvre. Les incidents et accidents qui peuvent malgré tout survenir sont analysés et les actions correctives sont prises pour en éviter le renouvellement.

Environnement-Industrie contribue à diffuser cette culture de la prévention des risques et de l'impact sur l'environnement par la communication des meilleures pratiques et le partage du " retour d'expérience ". En participant activement aux travaux du SPPPI (Secrétariat Permanent Pour la Prévention des Pollutions Industrielles), aux structures de surveillance de la qualité de l'air, au Comité de Bassins du Sud Est, en portant des opérations collectives comme l'analyse des substances dangereuses dans l'eau, en assurant le fonctionnement du guide régional du recyclage, de la Bourse des déchets, du

réseau de canalisations de produits dangereux, l'association apporte une aide précieuse aux industriels, petits et grands. Dans le même temps, elle joue son rôle d'information et de défense de ses adhérents, en interprofessionnel, pour que l'application de la réglementation ne crée pas de distorsions de concurrence qui mettraient en péril l'existence même de notre industrie, pour que ce volet essentiel de la vie économique de notre région puisse continuer à se développer.

Au cours de notre Assemblée Générale du 12 juin dernier, l'ensemble de ces missions a reçu un soutien unanime de nos adhérents. A cette occasion, les membres fondateurs d'Environnement-Industrie, la CCI Marseille-Provence et l'Union pour les Entreprises des Bouches-du-Rhône ont renouvelé leur soutien à notre association, et fait part de leurs intentions de nous proposer une " Convention d'objectifs " qui formalisera les missions confiées à EI.

L'AG a aussi donné mandat au Bureau pour négocier ce même type de convention avec les autres CCI de la région PACA, sous l'égide de la CRCI. La confiance des instances économiques de l'ensemble de la région nous conforte dans notre conviction que le développement durable nécessite une industrie performante, tant du point de vue économique que de la protection de notre environnement.

Michel DEPRAETERE
Président d'Environnement-Industrie

Directeur de la publication :
Michel DEPRAETERE
Comité de rédaction :
Marc VALENTIN, Joseph BRYKS,
Michel DEPRAETERE, Aurélie FLOCH

Périodicité : semestriel
Tirage : 1500 exemplaires
Zone de diffusion : région PACA

Publicités :
Renseignements au 04 91 13 86 07

Environnement-Industrie :
Association loi 1901 fondée en 1974
Agréée pour la protection de
l'environnement
35 rue Sainte Victoire - BP 21856
13221 Marseille cedex 01
Contact : Marc Valentin
Tél : 04 91 13 86 08
Email : contact@environnement-industrie.com
Site internet : www.environnement-industrie.com

Graphisme : www.hcd.fr
Reprographie : Spot imprimerie



Substances dangereuses

La campagne d'analyse des effluents industriels pilotée par EI est terminée depuis le mois d'avril 2006 en ce qui concerne la région PACA. Depuis cette date, des synthèses

de résultats sont effectuées par les Agences de l'Eau et/ou les DRIRE, à la fois sur un plan régional de bassin et national.

Le Comité de Pilotage (COFIL) national s'est réuni le 21 juin 2007 et a déjà pu tirer quelques enseignements :

- 2800 sites ont été entrés dans la base, représentant 21 régions (toutes sauf la Corse) et 22 secteurs.
- Des mesures complémentaires (résultats aberrants) sont en cours sur 101 sites dont 7 en PACA.
- Des fiches substances seront réalisées en relation avec les secteurs d'activité.
- Pas de différences entre rejets raccordés ou rejets directs. Les STEP urbaines ne sont pas conçues pour éliminer les substances recherchées.
- Les centrales thermiques, nucléaires et les papeteries sont sorties de l'analyse.
- Phtalates : les résultats DEHP seront conservés même si < 10µg/l (jusqu'à on considérait que c'était la pollution apportée par les appareils de prise d'échantillon comportant des tuyaux PVC)

Calendrier :

- 1ère version du rapport : mi-octobre 2007
- Remarques des membres du COFIL jusqu'à mi-novembre
- Finalisation : décembre 2007

Objectifs de réduction des substances dangereuses :

Pour la France et suivant le classement de chaque substance, les objectifs sont les suivants (avec pour année de référence 2004) :

- Substances dangereuses prioritaires
Réduction de 50% du flux à l'horizon 2015 (pour l'Europe, suppression en 2018)
- Substances prioritaires
Réduction de 30% en 2015
- Autres substances pertinentes
Réduction de 10% pour 2015

Rôle d'Environnement-Industrie

EI a joué un rôle très important pendant la campagne de mesures où elle avait été choisie comme maître d'ouvrage par l'Agence de l'Eau. Ceci a permis d'obtenir pour les établissements concernés l'aide de l'Agence de l'eau (50% des dépenses) et des prix de groupe intéressants auprès des laboratoires.

Actuellement EI continue de faire partie des Comités de Pilotage Régional et de Bassin. Elle informera les industriels des opérations en cours et pourra faire remonter toutes observations individuelles ou collectives formulées par ceux-ci.

Contact : Joseph BRYKS

tél : 04 91 13 85 81

mail : contact@environnement-industrie.com

9ème programme 2007/2012



Le 9e programme d'intervention de l'agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse est engagé. Programme sélectif, fondé notamment sur une territorialisation des aides et de certaines redevances afin d'agir prioritairement sur les milieux dégradés, il a été établi en cohérence avec la nouvelle loi sur l'eau (LEMA) et l'objectif de bon état des eaux visé par la directive cadre européenne (DCE). Sur six ans, ce sont près de 3 milliards d'euros que l'agence de l'eau va engager au service du bon état des eaux dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse. Dans un souci d'efficacité, le régime des aides est simplifié, avec deux principaux taux directeurs : 30 % pour accompagner les mises aux normes réglementaires et 50 % pour des actions ambitieuses de préservation ou de restauration des milieux aquatiques.

Redevances et primes

Ce qui change à partir de l'année d'activité 2008 (interrogation et calcul de la redevance en 2009).

Les taux sont encadrés par la loi qui fixe des taux plafond.

Redevance pour pollution de l'eau d'origine non domestique

Elle est désormais fondée sur la pollution annuelle rejetée pondérée : son assiette est en effet égale à douze fois la moyenne de la pollution moyenne mensuelle et de la pollution mensuelle maximale rejetées dans le milieu naturel, exprimée selon onze paramètres (rejets de matières organiques, toxiques, nutriments, température...) Les paramètres DBO5 et DCO remplacent le paramètre MOad2. Les assiettes sont déterminées à partir du suivi régulier des rejets au-delà d'un certain niveau de pollution fixé par décret avant la fin de l'année. Le dispositif de suivi doit être agréé par l'agence de l'eau. Dans le cas des rejets d'un niveau inférieur, la redevance peut être calculée à partir de coefficients de pollution établis lors d'une campagne générale de mesures réalisée sur les rejets de l'établissement. A défaut, la redevance est basée sur des coefficients de pollution forfaitaires fixés par nature d'activité. Il est naturellement tenu compte de la pollution éliminée par l'établissement du fait d'un traitement des eaux avant rejet au milieu naturel ou dans un réseau d'assainissement. De même, pour les établissements raccordés à un réseau d'assainissement collectif, il est tenu compte dans le calcul de leur redevance de la pollution éliminée par le dispositif d'épuration collectif.

Toutefois, ces mêmes établissements raccordés à un réseau d'assainissement s'acquittent auprès de l'agence de l'eau d'une nouvelle redevance pour " modernisation des réseaux de collecte " assise sur le volume d'eau rejeté au réseau d'assainissement.

Le seuil de redevabilité est fixé par paramètre ; Les taux sont modulables par paramètre en fonction de l'état des masses d'eau.

Un dispositif de lissage des augmentations importantes de redevance est prévu sur la durée du 9ème programme de l'agence de l'eau (2007-2012)

Les établissements qui ne sont pas redevables directement envers l'agence acquittent la redevance de pollution domestique et celle pour " modernisation des réseaux de collecte " auprès des organismes chargés de la perception du prix de l'eau et de la redevance d'assainissement, en

fonction des volumes facturés. L'assiette de la redevance de pollution domestique est plafonnée à 6 000 m³ par an. Ces organismes reversent ensuite à l'agence de l'eau le produit de leur perception.

A NOTER :

Prochaines commissions géographiques :

- le 27 septembre 2007 pour le Littoral PACA
- le 2 octobre 2007 pour la Durance
- le 4 octobre 2007 pour les Côtiers Ouest

RISQUES



Livre Blanc du TMD en PACA

Dans le cadre du GT SPPPI PACA sur le Transport de Matières Dangereuses (TMD), le CYPRES (centre d'information du public pour la prévention des risques industriels et la prévention de l'environnement) a sorti en juillet 2007 le livre blanc du TMD en PACA retraçant le point de vue des acteurs, la réglementation, les chiffres clés et les études spécifiques. Ce livre est consultable en ligne: www.cypres.org.

Guide REX (bonnes pratiques) Etat d'avancement du projet

En 2006, le GT SPPPI Retour d'Expérience (REX) a décidé d'élaborer un guide de bonnes pratiques du REX principalement destiné aux PME / PMI.

Cet outil s'appuiera notamment sur la culture et le savoir faire des grands groupes industriels et tiendra compte des contraintes particulières des petites entreprises.

Une quinzaine de PMI (chimie, parfumerie, tréfilerie de métaux, transport de matières dangereuses, distribution de produits chimiques, papeterie, fabrication de boissons et d'alcools, d'arômes et colorants, affinage de plomb ...) a été contactée dans le cadre de ce projet. Cinq d'entre elles sont volontaires pour tester le guide en cours d'élaboration.

Contact : El Tel . 04 91 13 86 07

SPPPI GT risques naturels

Au cours de l'année 2006, le groupe de travail du SPPPI axé sur le thème des risques naturels, a travaillé sur la conception et la réalisation d'un guide de prévention des feux de forêt destiné à informer et orienter les démarches des industriels dans leurs actions de prévention vis-à-vis de ce risque naturel.

Le groupe a bâti ce guide au cours de 6 réunions auxquelles ont participé de nombreuses instances concernées par ce sujet délicat dans la région Provence Côte d'Azur (DRIRE Paca, DIREN Paca, Services de secours, SDIS, Marins Pompiers, Conseil Général 13, Cyrès, Préfecture de la Zone Sud, DDAF, ONF, UIC, de nombreux industriels).

Ce travail collectif et de concertation a été productif puisque le guide envisagé sera mis à disposition sur le site du SPPPI. Une édition papier suivra et sera disponible auprès des différents acteurs du groupe de travail à l'automne 2007.

En parallèle de la finalisation de ce guide, le groupe de travail s'est remis à l'œuvre en janvier 2007 sur le thème du séisme et plus particulièrement la prise en compte des dernières données géologiques et tectoniques décrites par le BRGM dans un document d'étude remis à la DRIRE à l'occasion de l'implantation du terminal méthanier de Fos Cavaou, et présenté aux industriels en mai 2006. Le groupe de travail s'est déjà réuni deux fois depuis le début de l'année sur ce

thème délicat, et reprendra ses travaux à l'automne, vraisemblablement vers la fin du mois de septembre (dates restant à fixer)

L'outil www.canafb.com s'étend à la région PACA.

Le nouveau site est en ligne depuis juin 2007.

Il recense l'ensemble des exploitants de canalisations enterrées transportant des produits chimiques, du gaz naturel ou des hydrocarbures liquides ou liquéfiés.



Créé sur la volonté de ces exploitants afin de prévenir les risques liés aux travaux à proximité des canalisations enterrées, il s'adresse aux Maîtres d'ouvrages, exploitants agricoles, entrepreneurs, responsables de travaux et particuliers pour simplifier les démarches réglementaires de DR (Demande de Renseignements) et DICT (Déclaration d'Intention de Commencement des Travaux). CANAFB est un outil exhaustif et gratuit, animé par Environnement-Industrie en collaboration avec le réseau d'exploitants de pipelines de la région et la DRIRE.



DEVELOPPEMENT DURABLE

Implantation à Marseille du Collège des Hautes Etudes de l'Environnement et du Développement Durable (CHEEDD)

Le but de ce Collège est de préparer les dirigeants des régions méditerranéennes aux enjeux du développement durable afin d'impulser le changement. Le Collège joue un rôle actif d'ouverture et de plate-forme d'échanges entre les différentes parties prenantes : entreprises, administrations, établissements publics, collectivités locales, professions libérales et mouvements associatifs. Ouverture de la première session principale les 29 et 30 novembre 2007 sur Marseille.

Pour plus de renseignements :

Centre d'Innovation et de Management

Euroméditerranéen pour le Développement CIMED

Contact : Sophie HONDET tél : 04 91 13 85 93

INSTITUTIONNEL

Nomination du nouveau préfet de région :

A l'issue du Conseil des Ministres du mercredi 20 juin 2007, M. Michel SAPPIN a été nommé Préfet de la région Provence Alpes Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône, Préfet de la zone de défense sud. Il succède à M. Christian FREMONT. M. Christian Frémont est nommé Directeur du cabinet du Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables (arrêté du 21 juin 2007 - JO du 28 juin 2007)

Nomination du nouveau DRIRE/ DIREN PACA

M. Laurent Roy, est nommé par deux arrêtés parus au journal officiel le 11 mai, directeur de la DIREN et directeur de la DRIRE. Il occupait précédemment les mêmes fonctions dans la région Picardie. Il remplace à ce poste, Philippe LEDENVIC qui a rejoint le cabinet du Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durable (MEDAD) en qualité de directeur adjoint.



SARP INDUSTRIES

>SARP Industries, groupe VEOLIA PROPLETE, crée et développe des solutions de traitement et valorisation des déchets spéciaux depuis plus de 30 ans. Ces solutions sont mises en œuvre au travers de ses différentes implantations régionales, notamment en PACA SPUR ENVIRONNEMENT et SOLAMAT MEREX...

Une politique soutenue d'innovations et d'investissements les place au cœur des nouveaux enjeux environnementaux, tout particulièrement en terme de procédés de valorisation.

>Des solutions sont apportées quels que soient le conditionnement, la quantité ou la nature des déchets spéciaux:

SPUR ENVIRONNEMENT trie, identifie, pré-traite par broyage sur le centre de Rognac, les déchets conditionnés (fûts, conteneurs...) en provenance de tous types d'activités: industries, PME, artisans, collectivités (Déchets Dangereux des Ménages). Ces déchets sont alors orientés vers SOLAMAT MEREX ou d'autres filières agréées.

SOLAMAT MEREX, située à Rognac et à Fos-sur-Mer traite les déchets spéciaux des industriels par incinération avec valorisation énergétique (capacité de plus de 120 000 t/an) dans des conditions optimales de respect de l'Environnement. Un petit rappel sur l'incinération des déchets dangereux (oxydation à haute température des matières organiques):

Les gaz de combustion sont dépollués dans des lignes de traitement des fumées très performantes (plusieurs étages de neutralisation, filtration, captation des métaux lourds et dioxines/furanes) avant d'être analysés en continu et rejetés à l'atmosphère dans le respect des seuils fixés par l'Arrêté Incinération des déchets dangereux du 20 septembre 2002.

Mâchefers, REFIDI (résidus de filtration) sont dirigés en centre de stockage de déchets ultimes.

Valorisation énergétique et matière accompagne le processus de traitement : la vapeur générée est réutilisée en interne ou transformée par un turbo alternateur en électricité remise sur le réseau EDF. Les ferrailles issues des mâchefers sont valorisées, les eaux de procédé totalement recyclées.

Nous souhaitons mettre en place par ailleurs des procédés alternatifs de traitement ou valorisation et

allons implanter prochainement sur le site de Fos sur Mer un sécheur prétraitant les boues industrielles avant leur valorisation.

Grâce à son expertise, SOLAMAT MEREX, par l'intermédiaire de structures dédiées telle sa filiale SOLEM, assure également la gestion in situ des installations de traitement interne des industriels (incinérateur, station physico chimique, biologique...) et la gestion commerciale et technique des déchets entrants et sortants.

La polyvalence de l'outil industriel et la mise en réseau des centres de SARP Industries nous permettent de proposer à nos clients les procédés de traitement correspondant à la nature des déchets pris en charge et de garantir les meilleures performances environnementales et économiques.

SARP Industries et ses filiales fonctionnent, en matière de Management, tout particulièrement environnemental, sur la base des procédures ISO 14001, 9001 et sont par ailleurs signataires de l'Engagement de Progrès de l'Union des Industries Chimiques, intégrant la Sécurité.

Pionnière du traitement des déchets spéciaux en 1972, SOLAMAT MEREX est fière de fêter en 2007, 35 années d'innovations industrielles au service de l'Environnement. Son adhésion à l'association Environnement Industrie depuis 2003, s'inscrit tout à fait dans cet esprit: la volonté de partage d'expérience avec l'ensemble des industriels dans le souci d'amélioration constante de la protection de l'environnement et des personnes.

Texte > Béatrice BERBIEC
Directeur QSE et Développement



LES PDE EN PACA

La voiture massivement utilisée est préférée à tout autre mode de déplacements.

Dans une région, où un très grand nombre d'entreprises sont implantées, où la périurbanisation s'étale rapidement autour d'importantes agglomérations et allonge les trajets en particulier domicile/travail et où l'ensoleillement est important, les valeurs limites de qualité de l'air sont dépassées de plus en plus fréquemment. Dans ce contexte, l'idée de mettre en place les Plans Déplacements Entreprise s'est imposée comme une réponse efficace. Plusieurs appellations cohabitent pour les définir :

- les Plans Déplacements des Administrations (PDA) concernant les entreprises publiques
- Les Plans Déplacements des Groupes Scolaires pour les écoles maternelles et élémentaires de plus de 250 élèves.
- les Plans Déplacements Entreprise (PDE) individuels. Tous les déplacements réalisés dans le cadre de l'activité sont concernés (domicile/travail, fournisseurs, clients et visiteurs).
- les Plans Déplacements Inter entreprises pour les entreprises qui se regroupent dans la mise en place de solutions.

Tous ces plans, sont une " démarche intégrée d'analyse globale et d'optimisation des déplacements générés (...), afin de modifier les pratiques de mobilité par des mesures et actions incitatives à court, moyen et long terme telles que l'utilisation de modes de transports alternatifs à la voiture " (Source Ademe).

Les entreprises publiques et privées sont concernées par les PDE individuels et peuvent également étudier le regroupement par zone géographique ou d'activité afin de mutualiser et d'optimiser les solutions envisagées en réponse à cette problématique commune.

Les enjeux sont triples et peuvent être rapprochés de ceux du développement durable. Il s'agit, en effet, pour l'entreprise :

- Au niveau économique, d'optimiser le foncier, de mieux maîtriser ses frais, de réduire les coûts (parkings, flottes, indemnités transport) mais aussi de diminuer les accidents de circulation qui ont un impact humain et financier.
- Au niveau environnemental, de mieux gérer l'accessibilité, de diminuer son impact écologique en s'engageant dans une démarche responsable.
- Au niveau social, de bénéficier d'un dialogue interne renforcé autour d'un projet fédérateur et d'intervenir sur l'attractivité et l'égalité d'accès à l'emploi.

Les Plans Déplacements Entreprise concernent donc toutes les entreprises et collectivités. Depuis le Plan Climat de 2004, des PDE sont mis en place de manière volontaire. **Les Plans de Protection de l'Atmosphère (PPA) peuvent les rendre obligatoires par décision préfectorale.** C'est ainsi depuis janvier 2007 dans les Bouches du Rhône, et prochainement dans l'agglomération d'Avignon, pour les entreprises publiques et privées de plus de 250 salariés sur un même site. Dans le cadre de cette obligation, elles ont à répondre à un cahier des charges établi par la DRIRE et l'ADEME.



Différents acteurs sont en relation et travaillent dans la concertation :

- L'ADEME Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie en relation avec la Région PACA
Elles offrent un soutien méthodologique et financier pour accompagner la démarche PDE

- La DRIRE

Elle a en charge les PPA et contrôle en particulier dans les Bouches du Rhône, l'application de la mesure 7 concernant les PDE

- Les Autorités Organisatrices de Transport (AOT)

Elles sont représentées en majorité par les collectivités territoriales. Elles ont la charge de l'organisation et de la gestion des déplacements sur leur territoire et supervisent les Entreprises Exploitantes de Transport en Commun qui proposent dans les agglomérations des produits et des services afin d'adapter l'offre de transport aux besoins.

- L'entreprise

Elle prend la décision de mettre en place un PDE en concertation avec ses salariés en priorité car c'est leur volonté et leur implication qui permettront la réussite de la démarche.

Ces acteurs s'appuient sur :

- Les Chambres de Commerce et d'Industrie

Elles se font le relais des besoins exprimés par les entreprises et leurs salariés en concertation avec les autres acteurs en particulier les AOT. La Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence a, depuis janvier 2007, le rôle de " guichet unique " dans les Bouches du Rhône et propose des pré-diagnostic gratuits. La Chambre de Commerce et d'Industrie de Nice Côte d'Azur a la même mission depuis juin 2007 et propose un suivi et un accompagnement aux entreprises qui veulent s'investir dans un PDE et suit actuellement ceux d'ALCATEL et de TEXAS INSTRUMENT.

- Les bureaux d'études

L'entreprise peut faire appel à un bureau d'études en appui au projet.

Les aides financières et techniques

Les entreprises qui mettent en place un PDE peuvent bénéficier d'aides financières et techniques de différents organismes :

- L'ADEME et la REGION PACA

Elles apportent un soutien technique et financier aux entreprises en fonction de leur taille et aux collectivités

- Les Chambres de Commerce et d'Industrie

Les CCI Marseille-Provence et Nice Côte d'Azur offrent des pré-diagnostic gratuits pour initier et suivre la démarche des entreprises

- L'URSSAF

Elle peut accorder des exonérations de cotisations sociales CSG/CRDS lorsque l'employeur apporte une participation aux abonnements de transport en commun.

- La CRAM

Elle accorde des ristournes sur les majorations forfaitaires " accident trajet ", peut participer à des investissements réduisant les risques routiers et éventuellement aux frais de sous-traitance d'études.

> Dans quel contexte réglementaire les PDE s'inscrivent-ils?

La loi LOTI (Loi d'Orientation sur les Transports Intérieurs n°82-1153 du 30 décembre 1982) introduit la mise en œuvre des PDU (Plan Déplacements Urbains) à la charge des collectivités qui ont les mêmes objectifs que les PDE.

La loi LAURE (Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie n°96-1236 du 30 décembre 1996) introduit les Plans de Protection de l'Atmosphère (PPA) pour les agglomérations de plus de 250 000 habitants ou pour les agglomérations qui ne respectent pas les valeurs limites en terme de pollution de l'air.

La loi SRU (Loi sur la Solidarité et le Renouvellement Urbain n°2000-1208 du 13 décembre 2000) qui impose aux AOTU (Autorités Organisatrices de Transports Urbains) des agglomérations de plus de 100 000 habitants d'encourager la mise en œuvre des PDE par des incitations financières pour des entreprises générant des flux importants.

En 2004 le Plan Climat, qui représente la traduction de l'engagement international du Protocole de Kyoto de 1997 préconisant pour la période 2008 - 2012, de stabiliser les émissions de gaz à effet de serre au niveau de 1990, nomme explicitement les PDE avec un objectif de réalisation de 500 PDE à l'horizon 2007.

Qui doit mettre en place un PDE en région PACA ?

- Dans les Bouches du Rhône : l'arrêté du 7 décembre 2006 pris dans le cadre de l'Article 7 du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) porte l'obligation de réaliser un PDE pour les entreprises de plus de 250 salariés sur un même site d'ici 2009.

- Les Administrations de plus de 250 salariés, et les groupes scolaires (maternelles et élémentaires) de plus de 250 élèves sont également concernés.

- Dans le Vaucluse : suite à la signature de l'arrêté préfectoral d'approbation interdépartementale du PPA de l'unité urbaine d'Avignon fin mai 2007, l'obligation réglementaire devrait s'appliquer à partir de la rentrée 2007 pour les entreprises publiques et privées de plus de 250 salariés ainsi que les groupes scolaires accueillant plus de 250 élèves et ce, sur le périmètre géographique de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon et donc sur quelques communes du Gard.

- Dans le Var : L'arrêté préfectoral d'approbation du PPA a été signé le 10 mai 2007 sans obligation concernant les PDE

- Dans les Alpes Maritimes : Le PPA est en cours d'approbation.

LES PDE EN PRATIQUE :

Le cahier des charges de la DRIRE et de l'ADEME exige :

- la nomination d'un collaborateur pour animer le projet
- la structuration du projet et sa connaissance par toute l'entreprise
- l'association des représentants du personnel au projet
- la mise en place d'au moins une mesure volontariste en faveur des transports en commun
- la mise en place d'au moins une mesure en faveur des modes alternatifs à la voiture particulière et des " modes doux "

Ce que peut faire une entreprise :

- Informer et sensibiliser le personnel
- Faire connaître les offres de transport en commun desservant le site
- Prendre en charge une partie des abonnements
- Favoriser le covoiturage : créer ou s'abonner à un site Internet pour une mise en relation des salariés
- Favoriser les déplacements en vélo : créer des parkings dédiés, des douches et vestiaires ou mettre à disposition des vélos internes à l'entreprise
- Favoriser les téléconférences et le télétravail...

Les liens utiles : www.plan-deplacements.fr et quelques sites de covoiturage " local et national " : www.easycovoiturage.com, www.covoiturage-cg06.fr, www.autoclubaix.com

LES ENTREPRISES QUI ONT REALISES UN PDE EN PACA

Pour la région PACA, 18 établissements soit environ 62.000 salariés ont été sensibilisés dont environ 44.000 dans les Bouches du Rhône sur 10 démarches et 18.000 dans les Alpes-Maritimes sur 7 démarches.

Quelques exemples :

Bouches du Rhône (13)

- FRANCE TELECOM MARSEILLE (2.600 salariés) - 2004
- EUROCOPTER Marignane (8.000 à 10.000 salariés) - 2005
- VILLE DE MARSEILLE (1.790 agents sur 5 sites pilotes dans un 1er temps) - 2005
- ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE MARSEILLE (15.000 agents) - 2005
- CEA CADARACHE (5.600 salariés) - 2005
- EDF Marseille (plusieurs sites) - 2006
- CETE-CIFP-ENTE Aix Les Milles (650 agents et élèves) - 2006
- ST MICROELECTRONICS - 2007
- La zone géographique DRIRE/DIREN-Société du Canal de Provence
- CEMAGREF au Tholonet + Marseille (PDIE/880 personnes)-2006
- PDE de zone en cours sur la zone de Rousset porté par l'association GIHVA (Groupement des Industriels de la Haute Vallée de l'Arc) accompagné par la CCIMP - 2007

Alpes Maritimes (06)

- TEXAS INSTRUMENTS - Villeeneuve Loubet (1.100 salariés) - 2005
- ALCATEL SPACE - Cannes La Bocca (2.400 personnes) - 2005
- PDIE Sophia Antipolis (une dizaine d'entreprises / 6.000 salariés /consultation des BE en cours) - 2007
- CASA - Valbonne - 2006
- CONSEIL GÉNÉRAL DES ALPES-MARITIMES - Nice (3.000 salariés) - 2006
- GROUPE HOSPITALIER L'ARCHET - Nice (1.860 salariés)-2006
- CCI NICE CÔTE D'AZUR - Nice (526 salariés + 3.000 étudiants) - 2007

Hautes-Alpes (05)

- FRANCE TELECOM URR Rhône & DURANCE - Gap - 2006

Dans les Bouches du Rhône, 93 entreprises sont concernées par l'obligation réglementaire. 35 entreprises sont entrées dans la démarche par les pré-diagnostics sur les 65 ayant participé à une réunion d'information. 4 zones d'activité ont prévu de réaliser un PDE et bénéficieront prochainement d'un accompagnement.

Pour connaître les possibilités et les obligations réglementaires et être accompagné par un pré-diagnostic gratuit contacter:

Pour les Bouches du Rhône

CCI Marseille-Provence : Isabelle CHAMPEIX ou Alexandra RIGO / 04 91 13 86 31 / isabelle.champeix@ccimp.com

Pour les Alpes Maritimes

CCI Nice Côte d'Azur : Richard HENRY / 04 93 13 74 55 / richard.henry@cote-azur.cci.fr



Maîtrisez les enjeux environnementaux



Profitez de l'offre exceptionnelle à

180 € TTC/an*

au lieu de 222,79 € TTC, soit **42,79 € TTC d'économies**

- ✓ 1 abonnement d'un an (10 numéros) à « Environnement & Technique ».
- ✓ 1 accès Internet réservé et illimité aux articles thématiques d'Environnement & Technique, soit plus de 2 500 articles.
- ✓ 1 newsletter « pro-environnement » hebdomadaire **OFFERT**
- ✓ 1 double DVD « VU DU CIEL » de Yann ARTHUS BERTRAND (prix public 24,99 € TTC) **OFFERT**
- ✓ 2 places de cinéma offertes* valables dans tous les cinémas de France Métropolitaine (prix public 17,80 € TTC) **OFFERT**



Je profite de l'offre exceptionnelle à **180 euros TTC/an***

Je recevrai :

- ✓ 1 abonnement d'un an (10 numéros) à « Environnement & Technique ».
- ✓ 1 accès Internet réservé et illimité aux articles thématiques d'Environnement & Technique, soit plus de 2 500 articles.



ET EN + VOS CADEAUX

- ✓ 1 newsletter « pro-environnement » hebdomadaire.
- ✓ 1 double DVD **offert*** « VU DU CIEL » de Yann ARTHUS BERTRAND.
- ✓ 2 places de cinéma **offertes*** valables dans tous les cinémas de France Métropolitaine.



Société :

Nom : Prénom :

Fonction :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél : Fax :

Email (obligatoire) :

Je remplis la fiche signalétique ci-dessus et :

- Je règle par chèque à l'ordre de SAP.
- Je règle par virement bancaire : CCP Grenoble 01346 95 R028
- Je désire recevoir une facture acquittée

Date : Signature :

*Offre réservée pour un abonnement d'un an à Environnement & Technique. Offre valable jusqu'au 30/11/07.

Coupon à retourner dûment complété accompagné de votre chèque à : DPE-SAP - Service abonnement - 38 rue Victor Lagrange - 69362 Lyon Cedex 07

Tout abonnement souscrit commencera au prochain numéro. Pour toute question relative à votre abonnement, ou à la souscription d'un abonnement, merci de nous contacter au 04 72 98 26 69, tous les jours de 8h à 12h. Ou par mail à abonnement@pro-environnement.com

> Rendez-vous

- **6ème Semaine européenne de la mobilité, du 16 au 22 septembre.** Le ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables (MEDAD), l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) organisent en France l'opération " Bougez autrement ! La meilleure énergie c'est la vôtre " qui s'adresse aux villes et autres collectivités, mais également aux réseaux de transports, aux associations, aux entreprises et aux services publics. Inscrivez-vous vite sur www.bougezautrement.gouv.fr et téléchargez la documentation.
- **Enviorisk 2007, le 7ème forum Européen du management de l'environnement, de la sécurité et du développement durable du 20 au 21 septembre 2007.** Lieu d'écoute, de concertation et d'échange entre tous les acteurs des métiers de l'environnement, de la sécurité et du développement durable. Europôle de l'Arbois, Aix-en-Provence.
- **9èmes Assises Nationales des Déchets les 26 et 27 septembre 2007.** Rencontres et débats sur la réduction des problèmes liés à la gestion des déchets. Présentation d'expériences menées dans différents pays européens afin de proposer et promouvoir des solutions alternatives. Palais des congrès Atlantia, La Baule.
- **9èmes Rencontres de Fos sur Mer les 27 et 28 septembre 2007,** sur la thématique des risques majeurs, organisé par les Eco Maires et Ouest Provence avec la collaboration du MEDAD, des services de l'Etat et des entreprises. Centre culturel Marcel Pagnol, Fos sur Mer.
- **Journée technique d'information sur la thématique " sites & sols pollués ",** le 9 Octobre 2007, organisée dans le but de présenter la nouvelle réglementation (circulaire du 8 février 2007) modifiant pour les ICPE les démarches de gestion des sites et sols potentiellement pollués, de faire un point sur les techniques d'analyse, de surveillance, de traitement et de réhabilitation et d'échanger sur le retour d'expérience d'un industriel. Novotel - Pont de l'Arc, Aix en Provence. Contact : 04 91 13 86 32
- **Salon CHIMIE 2007** du 16 au 18 octobre 2007, destiné à tous les professionnels des filières de la chimie, parachimie et pharmacie. Alpeexpo, Grenoble.
- **Salon Pollutec Horizons** du 27 au 30 novembre 2007, le Salon des solutions d'avenir au service des enjeux environnementaux et économiques accueillera 1 500 exposants et 40 000 visiteurs à Paris-Nord, Villepinte.
- **Colloque " Nouvelles Technologies et Energies de demain ",** le 4 décembre 2007, co-organisé par l'Association Technique du Gaz (ATG), l'Association Française des Technologies du Pétrole (AFTP), l'Association pour les Economies d'Energie (ATEE), Union Régionale des Ingénieurs et Scientifiques (URIS) et Environnement-Industrie (EI). Ce colloque, destiné aux étudiants, entreprises, industriels et bureaux d'études présentera les grandes énergies d'aujourd'hui et leur avenir ainsi que les nouvelles technologies. Amphithéâtre de l'Ecole Centrale Marseille, Europôle Château-Gombert.



> OUTILS



Annuaire en ligne des ECO ENTREPRISES

Cet annuaire publicitaire en ligne est un outil d'aide aux industriels. Il développe l'information "qui fait quoi? où? comment?" pour permettre de mieux cibler les prises de contacts avec les EcoEntreprises travaillant dans la région PACA. Il est directement consultable sur le site de l'association : www.environnement-industrie.com.

Guide de bonnes pratiques Feux de Forêt pour les installations industrielles

Ce guide dresse un panorama technique de ce que sont les feux de forêt et décrit le cadre législatif et fonctionnel vis-à-vis des opérations préventives devant être mises en place sur les sites industriels ainsi qu'à leurs abords.

Il propose par ailleurs, une méthode d'approche visant à aider les industriels dans leurs démarches préventives vis-à-vis des feux de forêt.

Ce document a été élaboré en 2006 dans le cadre du SPPPI PACA par le groupe de travail " Risques naturels ", Présidé par Environnement-Industrie.

Il est disponible sur les sites du SPPPI et d'Environnement-Industrie depuis le mois d'Août 2007. Une version papier gratuite sera éditée en septembre 2007 et diffusée dans les DRIRES et auprès d'EI.



ALLIOS est située à Villeneuve-Loubet depuis 1968. La Société est spécialisée dans la fabrication de peintures pour le bâtiment et génie civil. ALLIOS est certifiée ISO 9001 version 2000 et ISO 14001 version 2004.

La protection de l'environnement est prise en compte dès la conception et a conduit ALLIOS à développer un système de fabrication innovant appelé " système modulaire ". Des modules de matières liquides sont mis au point. La fabrication des peintures consiste alors simplement à doser les différents modules entre eux. Ce procédé évite le mélange de charges en poudre et permet donc la réduction des déchets, de l'énergie consommée et de l'émission de poussière.

De plus, depuis 2004, le site s'est spécialisé dans la fabrication des produits en phase aqueuse (dits " peintures et revêtements à l'eau ").

Depuis 2004 ces deux projets (fabrication modulaire et spécialisation dans la phase aqueuse) ont nécessité un investissement global de plus de 450 K€.

En parallèle à cette démarche, des objectifs environnementaux ont été fixés par la Direction et concernent essentiellement :

- le tri des déchets,
- le les consommations des ressources,
- le la réduction des polluants.

Le personnel est totalement associé à la démarche : des formations annuelles sont organisées visant à améliorer la sensibilité environnementale de chacun et une partie des primes versées est liée à l'effort de chacun en matière de protection de l'environnement

Des audits ont été réalisés dans le but de faciliter le geste de tri sur les postes de travail. Un plan d'actions a été défini et mis en place.

Enfin, nous avons engagé des négociations avec les fournisseurs afin de mieux cadrer nos contrats de service.

Tout ceci a permis, depuis 2002, de réduire :

- le de 30 % le ratio " tonnage de déchets/tonnage fabriqué " et le " coût de déchets/tonnage fabriqué ",
- le de 10 % la consommation de l'énergie,
- le de 38 % la quantité de polluants dans l'eau usée traitée par notre station d'épuration.

En conclusion, la protection de l'environnement a été prise en compte dès la conception. Celle-ci a été accompagnée d'investissements importants. Une formation accrue du personnel et un suivi rapproché des indicateurs environnementaux nous ont permis de réduire de manière importante le rejet de polluants ainsi que la consommation des ressources.

Texte > M. ELMAWIE, ALLIOS.

Echo de l'Association

Le site www.environnement-industrie.com



Le nouveau site Internet de l'association, en ligne depuis avril 2007, contribue fortement au développement de la communication de l'association en améliorant sa visibilité et en offrant un support dynamique renforçant la porté à connaissance des actions des industriels dans le domaine de l'environnement.



N° 1826 - Dep 83

Achète toutes quantités de pots catalytiques. Possibilité d'enlèvement par nos soins ou dépôt à Fréjus ou Saint-Laurent du Var.

N° 1827 - Dep 83

Achète toutes quantités de métaux ferreux (ferraille, fonte...) et non ferreux (zinc, laiton, plomb, cuivre...).

N° 1828 - Dep 83

Collecte déchets de l'informatique et de l'électronique. Bordereau de suivi de déchets remis après enlèvement.

N° 2053 - Dep 13

Propose 1,5 tonnes d'ordinateurs, écrans, imprimantes et câbles usagés ou ne fonctionnant plus.

N° 2096 - Dep 13

Recherche matières plastiques (ABS, PVC, PET, PP, PS...) pour exportation. Conditionnement en conteneurs de 40 pieds.

N° 2194 - Dep 13

Achète déchets plastiques PEBD blancs.

N° 2237 - Dep 13

Enlève et élimine les déchets de soins médicaux des professionnels de la santé. Départements d'intervention : 13 - 83 - 84.

Cet outil, au delà de présenter l'association, son rôle et ses activités courantes, propose des outils, des informations et une véritable vitrine de communication au service et à l'attention des industriels. N'hésitez pas à vous connecter.

Participation Eurodeur 2007

En juin 2007, Environnement-Industrie a été partenaire de la sixième édition de la manifestation EURODEUR qui s'est tenue à Marseille sur la thématique de l'Environnement, la catalyse et le Génie des procédés en lien avec les odeurs. Environnement-Industrie a pris contact avec l'association Marocaine de Catalyse et Environnement, co-organisateur de cet événement, dans le cadre d'une future coopération transméditerranéenne sur la thématique de l'environnement et du Développement Durable

Nouveaux Adhérents

La société DUCLOS ENVIRONNEMENT a rejoint l'association Environnement-Industrie en juin 2007.

N° 2249 - Dep 84

Recherche DEEE, notamment matériels informatiques pour recyclage et valorisation. Modalités d'enlèvement à définir.

N° 2254 - Dep 13

Cède gratuitement environ 1 à 2 tonnes / mois de résidus de mélange cireux solide contenant de la paraffine, cires végétales, stéarine, alcool gras C18 et cires minérales. Conditionnement en big bag de 600Kg à 1t.

N° 2305 - Dep 13

Propose 500 cartons propres / mois. Cartons de dimension 500 x 500 x 500 mm en très bon état.

N° 2315 - Dep 84

Propose 2000 tonnes / an de terre composée à 90% d'argile non souillée et non polluée (sous produits de production). Tests déterminant les propriétés physiques et prouvant la neutralité vis-à-vis de l'environnement disponibles.

N° 2316 - Dep 84

Propose 1700 tonnes / an de sable < 3 mm non souillé et non pollué (sous produits de production). Tests déterminant les propriétés physiques et prouvant la neutralité vis-à-vis de l'environnement disponibles.

N° 2363 - Dep 84

Achète déchets de carton pour valorisation.

N° 2364 - Dep 84

Recherche tout type de plastique pour valorisation.

N° 2458 - Dep. 13

Donne 400 cubitainers composites de 1000L vides ayant contenu des matières premières de l'industrie de la peinture (résines, additifs, peintures...). Cédés à titre gratuit hors transports.

N° 2548 - Dep. 13

Offre 7 tonnes / an de chutes de câblage (diamètre 1mm) composées de cuivre entouré d'une fine couche de plastique. Conditionnement : vrac en caisson.

N° 2559 - Dep. 06

Propose 20 tonnes / mois de plastique PEHD broyé - conditionnement : big bag.

N° 2576 - Dep. 13

Propose 10 m3 de déchets inertes de construction et démolition (béton, brique, tuile, céramique, déblais...). Idéal pour remblais.

N° 2591 - Dep. 06

Recherche une société pouvant prendre en charge nos pc et écrans réformés - bordereau de suivi de déchets demandé - conditionnement en palette.

N° 2606 - Dep. 06

Propose 20 tonnes / mois de plastique PEHD HPM broyé - conditionnement : big bag.

N° 2645 - Dep. 06

Propose 36000 piluliers en PET de 15 ml, 33000 piluliers en PET de 30 ml et 6500 piluliers en PET de 50ml. Piluliers neufs.

Toutes ses annonces sont consultables sur le site www.bourse-de-dechets.fr. Nous rappelons la gratuité de l'abonnement, de la consultation et de l'édition de la bourse pour les entreprises PACAC, le service étant offert par le réseau consulaire PACAC.

Etablissement :
Activité(s) principale(s) :
Code NAF :
Adresse:
Tél. : Fax :
Directeur de l'établissement :
Responsable environnement :
Tél. : Fax :
E-mail :
Responsable sécurité industrielle :
Tél. : Fax :
E-mail:

Adhère et joint un chèque de 150 Euros
à l'ordre de l'association Environnement-Industrie
[Pour la deuxième année, la cotisation sera calculée sur la bases communes aux adhérents]

Nom et fonction du répondant : Date :
..... Signature :

Merci de bien vouloir renvoyer ce bulletin à Environnement-Industrie
35 rue Sainte Victoire - BP 21856 3221 MARSEILLE CEDEX 01



Journée Technique d'Information

9 octobre 2007 . Aix-en-Provence

Sites & Sols Pollués

NOUVELLE REGLEMENTATION : Circulaire du 8 février 2007
> Prévention de la pollution des sols
> Nouvelles démarches de gestion
> Modalités de recours à l'analyse critique

Au programme :

- Contexte Réglementaire
- Analyse, Surveillance, Traitement et Réhabilitation
- Bonnes Pratiques et Retour d'Expérience

Public Concerné :

Responsables d'usines et de sites, dirigeants d'entreprises, directeurs des services techniques et juridiques
Responsables environnement, qualité et sécurité, Ingénieurs techniciens

Exposition :

Eco-entreprises du domaine des sites et sols pollués

Renseignements :

04 91 13 86 32
contact@environnement-industrie.com
www.environnement-industrie.com



ENVIRONNEMENT-INDUSTRIE